



L'IA et la protection des données personnelles

Points abordés

01 Pourquoi se protéger?

Préambule

02 Qui peut réglementer ?

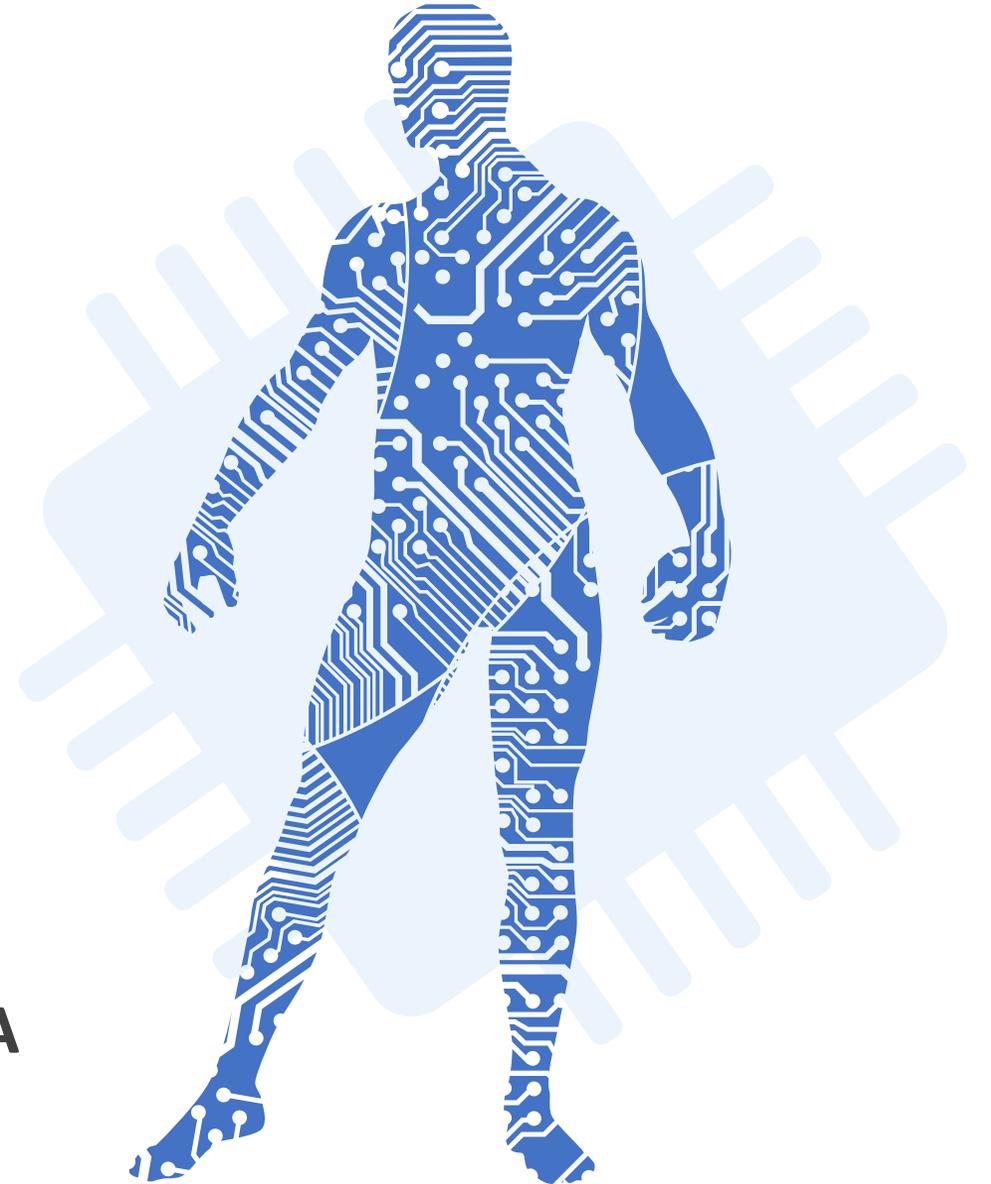
La CNIL, l'UNESCO, l'Union Européenne

03 Le RGPD

Qu'est-ce que le RGPD? – Comment se protéger

04 Les grand axes de l'usage de l'IA

Clarifier et définir les usages interdits





Pourquoi se protéger?

Préambule



Préambule

Au quotidien, l'IA nous rejoint plus particulièrement par des publicités ciblées selon nos habitudes de consommation ou encore par les assistants personnels intelligents et autres objets du quotidien – y compris des jouets connectés à Internet. Dans le premier cas, cela peut conduire à une forme de manipulation psychologique. Dans le second cas, les individus ne savent pas quelles sont les données récoltées sur eux ni à quoi elles servent. Ces exemples confirment que l'intelligence artificielle se développe actuellement selon un objectif de maximisation du profit, sans réglementation ni obligation éthique.



Jouets connectés : quels conseils pour les sécuriser ?

16 décembre 2019

De plus en plus populaires, les jouets connectés soulèvent de nombreuses questions, notamment concernant l'importance des données collectées auprès des enfants et leur sécurisation. La CNIL vous aide à faire le point.



Des usages malveillants de l'IA sont à prévoir : il est nécessaire de les anticiper pour faire de la prévention ou en atténuer les effets. D'un autre côté l'irruption des machines émotionnelles (chatbots, robots) dans nos vies nécessite une réflexion éthique.

En éducation comme dans tous les domaines, les personnes doivent être informées sur la façon dont leurs données seront gérées et avoir un droit de refus. Le personnel qui les utilise doit être formé à la protection des données et à la compréhension des algorithmes que ces données alimenteront.

Les appareils toujours connectés qui stockent des informations de plus en plus sensibles augmentent la surface d'attaque, diminuant la confiance du public dans les systèmes numériques. Les chercheurs ont démontré les vulnérabilités des appareils connectés, notamment les téléviseurs et réfrigérateurs intelligents, les serrures intelligentes, les voitures et les appareils médicaux tels que les pompes à insuline ou les stimulateurs cardiaques.





Qui peut réglementer?

La CNIL, l'UNESCO, L'UE



La CNIL



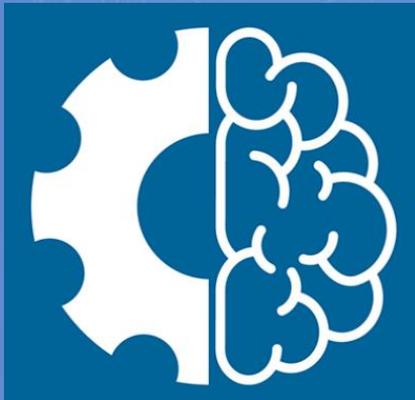
La **Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)** a été créée par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Elle est chargée de veiller à la **protection des données personnelles** contenues dans les fichiers et traitements informatiques ou papiers, aussi bien publics que privés.

Ainsi, elle est chargée de veiller à ce que l'informatique soit au service du citoyen et qu'elle ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

La CNIL est une **autorité administrative indépendante (AAI)**, c'est-à-dire un organisme public qui agit au nom de l'Etat, sans être placé sous l'autorité du gouvernement ou d'un ministre. Elle est composée de 18 membres élus ou nommés et s'appuie sur des services.

Elle a un rôle d'alerte, de conseil et d'information vers tous les publics mais dispose également d'un pouvoir de contrôle et de sanction.



L'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) est une institution spécialisée internationale de l'Organisation des Nations unies (ONU), créée le 16 novembre 1945 à la suite des dégâts et des massacres de la Seconde Guerre mondiale.

Selon son acte constitutif, l'UNESCO a pour objectif de « contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations unies reconnaît à tous les peuples ». Wikipédia



L'union Européenne – CEPD / CEIA



CEIA « Comité européen de l'intelligence artificielle »

CEPD « le Comité européen de la protection des données » homologue européen de la CNIL qui intègre le CEIA.

Rôle: veiller à ce que les institutions et organes de l'UE respectent le droit des citoyens à la protection de leur vie privée lors du traitement de données à caractère personnel

Que fait le CEPD?

Il contrôle les activités de traitement de données à caractère personnel par l'administration européenne afin d'en vérifier la conformité avec les règles en matière de protection de la vie privée.

Il conseille les institutions et organes de l'UE en ce qui concerne tous les aspects du traitement de données à caractère personnel, ainsi que les politiques et textes législatifs pertinents.

Il gère les plaintes et mène des enquêtes.

Il collabore avec les autorités nationales des pays de l'UE pour assurer la cohérence dans le domaine de la protection des données.

Il suit l'évolution des technologies susceptibles d'avoir des incidences sur la protection des données.





Le RGPD

Qu'est ce que le RGPD?
Comment se protéger ?



Qu'est ce que le RGPD

Le sigle RGPD signifie « Règlement Général sur la Protection des Données » (en anglais « General Data Protection Regulation » ou GDPR). Le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le contexte juridique s'adapte pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés (usages accrus du numérique, développement du commerce en ligne...).

Ce nouveau règlement européen s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant.

RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 27 avril 2016

relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Une petite [vidéo](#) explicative de "TopoVidéo"



Qu'est ce que le RGPD

La CNIL et ses homologues européens ont établis des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle afin de préserver les libertés individuelles. la publication d'un avis

Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Or le fait d'être en conformité avec le RGPD demande aux sociétés, de mettre en place une introspection sur les données traitées :

- La politique de confidentialité
- La durée de conservation des données
- La sécurité des données
- La tenue d'un registre des traitements
- Les finalités des données

Le document définissant les règles



Comment se protéger ?



Une [vidéo](#) du Youtubeur "RireJaune" commandée par la CNIL





Les grands axes de l'usage de l'IA



Cadrer au niveau mondial

Le premier consensus sur l'intelligence artificielle et l'éducation



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

CONSENSUS DE BEIJING

sur l'intelligence artificielle et l'éducation

Document final de la Conférence internationale sur l'intelligence artificielle et l'éducation

« Planifier l'éducation à l'ère de l'IA : un bond en avant »

16 – 18 mai 2019 Beijing, République populaire de Chine